

Couturier d'industrie/Couturière d'industrie

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

Abrogation du 14 avril 2003

B

Programme d'enseignement professionnel

Abrogation du 14 avril 2003

Le règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage et le programme d'enseignement professionnel du 24 juillet 1995 sont abrogés.

Abrogation

Le présent règlement est abrogé avec effet le 1^{er} juillet 2003.

13 mai 2003

Chancellerie fédérale